

HONORAIRES

TRANSACTIONS (Charges vendeur et acquéreur)

Forfait de 5000 euros TTC pour les biens – 50 000 euros
9% TTC du prix net vendeur pour les biens ≤ 150 000 €
6% TTC du prix net vendeur pour les biens de 150 001 € à 250 000 €
5% TTC du prix net vendeur pour les biens de 250 001€ à 600 000 €
4% TTC du prix net vendeur pour les biens ≥ 600 001 €

LOCATION NON COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Locaux vides ou meublés

Visite – constitution du dossier – rédaction du bail

1 - Part du locataire

Zone non tendue : 8 euros/m² habitables – Zone tendue : 10 euros/m² habitables
Etablissement de l'état des lieux : 3 euros/m² habitables.
Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer hors charges.

2 - Part du propriétaire

Zone non tendue : 8 euros/m² habitables – Zone tendue : 10 euros/m² habitables
Etablissement de l'état des lieux : 3 euros/m² habitables.
Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer hors charges.
Négociation et entremise : non facturées.

LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Entremise, négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail

20,83% HT du loyer annuel

1- Part du locataire

10,415% HT du loyer annuel

2 - Part du propriétaire

10,415% HT du loyer annuel

GESTION

Honoraires de gestion courante

7,20 % TTC de toutes sommes encaissées hors Dépôt de garantie.

Garantie loyers impayés sans franchise, détérioration immobilière et protection juridique

2.8 %TTC des sommes encaissées.